



MOND'ARVERNE Communauté

Plan de Mobilité Simplifié (PDMS)
Synthèse des avis



Plan de mobilité simplifié : avis des communes

N°	COMMUNES	AVIS EXPRIME	DATE	PRECISIONS
1	AYDAT	favorable	23/09/2025	RAS
2	BUSSEOL	favorable	14/10/2025	1/ absence de déplacements pour les adolescents 2/ pas de transport à la demande pour Busséol 3/ cotisation trop chère
3	CORENT	favorable	23/10/2025	1/ connaître le plan des itinéraires cyclables 2/ proposer un transport régulier entre Corent et la gare (horaires de travail)
4	LA ROCHE BLANCHE	favorable	22/10/2025	1/ accélérer la création de pistes cyclables via Chanonat, la Roche Blanche en jonction avec celle de Pérignat à hauteur de Nohalat pour accéder au Zénith 2/ Rajouter un arrêt Novialle sur le trajet gare des Martres de Veyre vers Pra de Serre
5	LA ROCHE NOIRE	défavorable	16/09/2025	1/ réflexion sur une desserte des communes rive droite par l'extension réseau T2C actuel desservant Pérignat sur Allier 2/ réflexion sur la possibilité pour le tout public d'emprunter le réseau régional des transports scolaires
6	LAPS	favorable	04/09/2025	RAS
7	LES MARTRES DE VEYRE	favorable	23/09/2025	RAS
8	MIREFLEURS	défavorable	22/10/2025	1/ peu d'actions pour certaines communes dont Mirefleurs 2/ conditions de mise en œuvre des actions peu lisibles 3/ doute de la capacité financière de la collectivité à mener à bien les actions 4/ inquiétudes sur le manque de représentativité du territoire au sein d'une instance comme le SMTC-AC 5/ inquiétude sur le coût futur du transfert de compétence
9	SAINT AMANT-TALLENDE	favorable	11/09/2025	RAS
10	SAINT MAURICE	favorable	22/09/2025	RAS
11	SALLEDES	favorable	19/09/2025	RAS
12	VIC LE COMTE	favorable	10/10/2025	RAS

Plan de mobilité simplifié : avis des PPA

N°	PPA Obligatoires	AVIS EXPRIME	DATE
1	Dôme Sancy Artense	Favorable	01/08/2025
2	SMTC-AC	Favorable	25/09/2025
3	Etat - DDT63	plutôt favorable ?	13/10/2025
4	Agglo Pays d'Issoire		
5	CC Massif du Sancy	Favorable	22/10/2025
6	Région AURA	Favorable	14/10/2025
7	Département du Puy-de-Dôme	Favorable	22/10/2025
8	Comité Massif Central	Favorable	06/10/2025
N°	PPA Facultatives	AVIS EXPRIME	DATE
1	Vélo Cité 63	????	20/10/2025
2	CCI du Puy de Dôme	Défavorable	20/10/2025

Plan de mobilité simplifié : avis PPA et communes

N°	PPA OBLIGATOIRES	AVIS	OBSERVATIONS
1	Dôme Sancy Artense	Favorable	Intérêt marqué pour les actions sur le co-voiturage et le service TAD
2	SMTC-AC	Favorable	3 points de vigilance : - Contenu et- modalités de mise en œuvre des solutions de mobilité déployées par l'EPCI dès 2026 potentiellement amenés à évoluer sous gouvernance SMTC - Nécessité d'identifier le levier juridique permettant au SMTC-AC d'effectuer en 2026-2027 les travaux préparatoires au déploiement du volet TC du PDMs dès le 1^{er} janvier 2028 sur le territoire de MAC, - Nécessité d'une bonne articulation pour le déploiement de services avec les acteurs locaux compétents sur des sujets hors champ d'actions du SMTC-AC (compétence voirie pour exemple)
3	Etat - DDT63	plutôt favorable ?	Points positifs : 1/ qualité du document arrêté, engagement de MAC dans une démarche volontariste et stratégique 2/ approche géographique du diagnostic : prise en compte de la morphologie du territoire, de l'A75 et des différentes typologies des communes 3/ volonté de répondre aux besoins externes et internes avec une offre reposant sur des alternatives à l'autosolisme 4/ plan d'actions resserré répondant à la diversité des enjeux et à la volonté de MAC de proposer des réponses variées et adaptées 5/ mise en œuvre reposant sur une trajectoire d'adhésion au SMTC-AC en 2028 Observations : <u>Stratégie :</u> - Ramener l'horizon des objectifs de parts modales à 2032 en cohérence avec le calendrier des EMD - Relier les orientations stratégiques à un des 4 scénarios d'objectifs de parts modales - Compléter la stratégie avec une trajectoire de réductions des émissions de GES basée sur la mise en œuvre du scénario retenu et la prise en compte du développement de l'électrification du parc de véhicules

Plan de mobilité simplifié : avis PPA et communes



N°	PPA OBLIGATOIRES	AVIS	OBSERVATIONS
3	Etat - DDT63	plutôt favorable ?	<u>Plan d'actions :</u> - pas d'actions projetées sur la période 2028-2032 puisque toutes les actions ont vocation à être mises en service au + tard le 01/01/2028. L'Etat suggère 2 propositions alternatives : - Hyp 1 : Additif au PDMs afin de compléter le scénario d'offres sur la période 2028-2032 - Hyp 2 : Révision du PDM 2019-20230 du SMTc afin de prendre en compte l'adhésion de MAC en 2028, les résultats des 1ères actions déployées et proposer de nouvelles actions jusqu'à H 2030 (terme du PDM du SMTc) - Récapituler dans une action d'ensemble les services du PDMs s'inscrivant dans la dynamique du SERM en y rajoutant une étude urbaine sur les quartiers de gare (LMV et Longues) Propositions de pistes d'actions complémentaires 1/ <u>Plan de Mobilité Employeurs (PDME) :</u> - Action d'accompagnement des employeurs du territoire sur les changements de pratiques pour les trajets domicile travail et professionnels - Envisager un PDME à l'échelle de MAC dans une logique de démonstrateur 2/ <u>IRVE :</u> - Recensement des poches de stationnement de + 20 places (concerné par l'article 118 de la Loi climat et résilience qui impose la réalisation IRVE depuis le 01/01/2025) 3/ <u>Modalités de suivi :</u> - Préciser les modalités de suivi par indicateur (définitions précises, identification des sources des données, périodicité de mise à jour, calcul de l'état zéro) - Proposer un schéma de gouvernance - pilotage : COPIL / COTECH, comité des partenaires
4	Agglo Pays d'Issoire	pas d'avis	

Plan de mobilité simplifié : avis PPA et communes

N°	PPA OBLIGATOIRES	AVIS	OBSERVATIONS
5	CC Massif du Sancy	Favorable	Pas d'observations
6	Région AURA	Favorable	Points positifs 1/ Qualité de la démarche (structuration du diag, orientations stratégiques, plan d'actions), 2/ Volonté de répondre aux enjeux de mobilité durable, d'accessibilité et de transition modale en cohérence avec les objectifs régionaux : • Développement d'une offre de mobilité multimodale, accessible et adaptée aux caractéristiques du territoire • Réduction de la dépendance à l'autosolisme, par le renforcement des transports collectifs, la promotion du covoiturage et des modes actifs • Amélioration des liaisons internes et externes, en particulier vers la métropole clermontoise • Prise en compte des besoins des territoires peu denses et des publics éloignés des offres de transports Points de vigilance 1/ Formalisation explicite de la compatibilité du PDMS avec les règles générales du SRADDET, notamment celles relatives au report modal et à la complémentarité des réseaux 2/ Renforcement des indicateurs environnementaux liés à la mobilité, en lien avec les objectifs régionaux de réduction des émissions de GES et de développement des EnR 3/ Prise en compte plus affirmée des continuités cyclables et intermodales avec les territoires voisins.
7	Département du Puy-de-Dôme	Favorable	Observations / points de vigilance 1/ En rapport avec la vulnérabilité de certains publics en zones rurales, prioriser la mise en œuvre d'un service de co-voiturage solidaire (action 11) 2/ Absence d'indicateurs sur la quantification des émissions de GES et des gains liés à la mise en œuvre du plan d'actions 3/ Propose de conduire une réflexion commune (SMT-C63) pour traiter le problème de l'incompatibilité des horaires de cantines des collèges et des transports scolaires les mercredis après midi
6	MOND'ARVERNE COMMUNAUTE		4/ Action 1 (arrêt sur ligne P39) : préconise l'utilisation des installations existantes. Dans le cas contraire, préconise une implantation en zone agglomération et souhaite être associé dès la phase amont pour préciser les prescriptions de sécurité à prendre en compte. Aménagement à la charge de l'AOM dans le cadre d'un raccordement au réseau départemental

Plan de mobilité simplifié : avis PPA et communes

N°	PPA OBLIGATOIRES	AVIS	OBSERVATIONS
7	Département du Puy-de-Dôme	Favorable	5/ Action 2 (prolongation ligne 13) : contacter dès la phase amont le CD63 pour l'installation d'arrêts intermédiaires sur domaine routier départemental 6/ Action 3 (ligne Clermont-Aydat) : Souhaite être informé au + tôt du choix concernant le terminus / Souhaite que le service permette l'emport de vélos et VAE afin de permettre la pratique cycliste en itinérance dans le cadre de la liaison cyclable Aydat-Volvic (entre les maisons de site UNESCO) 7/ Action 4 (desserte Gergovie) : souhaite être associé à l'étude de desserte en sa qualité de membre du GIP et au regard de l'expérimentation menée en 2022 sur la desserte du musée par une navette autonome 8/ Action 9 (aire multimodale) : prendra en charge la signalisation de position réglementaire C52 // souhaite être associé en phase esquisse pour apprécier la compatibilité des aménagements entrée et sortie avec les trafics routiers sur RD 978 // salue le travail d'accueil et de multimodalité réalisé sur l'aire communautaire de la Jonchère 9/ Action 10 (réseau stop organisé) : conseille de réserver les points d'arrêt d'autostop en zone agglomération pour les conditions d'accès piéton et d'arrêt véhicules sont les plus sûres // hors zone agglomération, privilégier les hameaux ou petites zones urbanisées croisées avec des aménités routières existantes et sûres (zones de ralentissement, accotement élargi, visibilité suffisante, vitesse réduite) // souhaite être associé en amont de la définition des zones d'implantation 10/ Action 13 (schéma cyclable) : A disposition de MAC pour étudier des besoins émergents sur RD (itinéraires hors zone aggro, franchissement de points durs) // dans le schéma départemental, un projet identifié entre Pérignat les Sarlièves et La Novialle (1,4 km) 11/ Action 15 (VI) : se propose d'accompagner cette expérimentation
8	Comité Massif Central	Favorable	Observations 1/ Qualité du travail préparatoire 2/ Approche partenariale exemplaire avec le SMTIC favorisant la cohérence interterritoriale 3/ Ouverture à la pluralité des solutions de mobilité (modes collectifs, partagés, actifs et intermédiaires) 4/ Vision pragmatique et évolutive laissant la place à des ajustements en fonction des retours d'expériences et besoins du territoire 5/ Dimension innovante et solidaire, alignée avec les priorités du massif central en matière de mobilités inclusives et d'expérimentations 6/ un VM maîtrisé (en dessous de 1%) témoignant d'un souci d'équilibre entre ambition de services et soutenabilité financière pour le tissu économique local 7/ Encouragement à poursuivre le partenariat avec la PFM63 8/ salue l'équilibre général du projet qui conjugue ambition, coopération interterritoriale et prépondérance financière
7	MOND'ARVERNE COMMUNAUTE		

Plan de mobilité simplifié : avis PPA et communes

N°	PPA FACULTATIVES	AVIS EXPRIME	OBSERVATIONS
1	CCI du Puy de Dôme	Défavorable	Avis défavorable justifié par un taux VM jugé très élevé et un manque de concertation avec les ETS, et assortis des observations suivantes : 1/ Salue la réalisation d'un PDMs, démarche cohérente avec les enjeux économiques et de transition écologique 2/ Souhait que l'ensemble des avis recueillis soit pleinement valorisé dans le cadre du projet soumis à l'enquête publique (erreur sur la procédure), et qu'ils soient pris en considération avant l'approbation du PDMs par MAC. 3/ <u>Scénario 1</u> : s'interroge sur le montage financier du scénario qui semble privilégier la maximisation des recettes fiscales plutôt que les besoins réels de financement des actions projetées 4/ <u>Scénario 2</u> : • Regrette que la CC ait acté ce scénario sans attendre le retour de l'avis des PPA, lesquels auraient permis selon elle d'apporter des éclairages susceptibles d'infléchir la décision, • Les leviers de financement fléchés ne permettent pas de couvrir l'intégralité des actions du scénario (- 201 k€ selon CCI) : comment sera compensé cet écart ? réduction du plan d'actions ou augmentation du VM déjà très élevé selon CCI ? • Ligne Clermont-Aydat : conteste l'annualisation du service en l'absence d'étude approfondie des besoins de déplacement, conteste le transfert de ce service au SMTC-AC et donc son financement exclusivement par les entreprises via le VM (erreur) alors que le service est déjà financé par la Région • Conteste le niveau de VM envisagé (0,95%) en comparaison avec d'autres AOMs du 63 (0,3% à API, 0,6% à TDM, 0,8% à RLV) et pour financer une offre de TC jugée inférieure (même si en voie d'amélioration) • De fortes inquiétudes sur une évolution future du taux de VM et son harmonisation à terme avec le taux en vigueur sur le ressort du SMTC-AC • Demande un renforcement de la concertation avec les entreprises (1ers financeurs du PDMs) et notamment en 2026 - 2027 dans le cadre de la phase de préparation du déploiement des lignes régulières afin d'être raccord avec les besoins des salariés et employeurs (horaires, cadencement, dessertes des zones d'activités, etc.) et garantir une meilleure acceptabilité de "cette mesure" (laquelle ? VM, offre TC ?) • Veiller aux amplitudes horaires des services desservant les ZAE • Demande une mise en œuvre progressive du VM, un taux de 0,95% dès la 1ère année d'instauration étant jugée trop lourde et impactante pour le tissu économique ("choc fiscal considérable"), une progressivité étant jugée préférable préserver la compétitivité des ETS et l'attractivité économique du territoire
8	MOND'ARVERNE COMMUNAUTE		Demande une visibilité à moyen terme de l'évolution du taux

Plan de mobilité simplifié : avis PPA et communes

N°	PPA FACULTATIVES	AVIS EXPRIME	OBSERVATIONS
2	Vélo cité 63 (avis corédigé avec les Martres au Vert)	???????	Observations : 1/ <u>un volet cyclable trop timide pour faire évoluer les pratiques</u> - Partie vélo insuffisante et peu ambitieuse en rapport avec les autres actions prévues sur les modes collectifs et partagés. Priorité à donner au développement des infrastructures afin de traiter le frein principal incarné par l'insécurité. - Schéma cyclable intercommunal (action 13) et études SERM dans sa partie "aménagement des quartiers gares" = leviers à exploiter pour favoriser la création d'itinéraires cyclables sécurisés, - Le Schéma cyclable prévu sans moyens dédiés à sa mise en oeuvre, laisse peu d'espoirs dans la réalisation d'itinéraires à court terme - Demande de précisions sur les critères retenus pour la priorisation des liaisons cyclables recensées en annexe du PDMs - Propose une liste priorités de tronçons/points durs à traiter et recensés dans le baromètre vélo 2025 (cf : liste dans avis Vélo cité 63) - Propose de différer l'action 14 (location VAE en LD) dans l'attente d'un réseau cyclable maillé, cohérent et sécurisant - Action 15 (expérimentation véhicules intermédiaires) jugée anecdotique - Développer la culture vélo par des actions complémentaires telles que des actions de formation auprès des scolaires, vélo-école, incitation financière, stationnement sécurisé sur les lieux de travail, soutien à l'installation d'ateliers associatifs de réparation de vélos 2/ <u>Regrette que la marche ne soit pas traitée dans les actions du PDMs</u> 3/ <u>Intermodalité :</u> - Développer des aménagements cyclables autour des gares dans un périmètre de 5 à 10 km pour le vélo et de 1 km pour les piétons (cf : étude SERM et volet spécifique sur l'aménagement des quartiers gare) - Développer les stationnements en consignes sécurisées (en particulier pour des VAE coûteux) sur les aires de co-voiturage et à proximité des deux gares des Martres et de Vic-le-Comte . - Augmenter l'emport de vélos sur les TER et les cars express. - Pour l'accès aux gares, un travail avec la SNCF devrait être engagé. 4/ <u>Mise en place et suivi : besoin de concertation et d'indicateurs qualitatifs</u>

Plan de mobilité simplifié : avis du public (x10)

N°	DATE	COMMUNE	AVIS EXPRIME
1	04/11/2025	Saint-Sandoux	Bonjour, Une idée : mettre en place une navette pour la gare des martres. Un moyen d'éviter les bouchons dans Clermont ? Bonne journée
2	04/11/2025	Saint-Amant-Tallende	Bonjour, Merci pour le partage de cette étude et le travail effectué pour la réaliser. Ce qui me gêne est l'absence d'intérêt retenu pour relier l'est et l'ouest de Mond'Arverne : Quand on habite St Amant, comment relier Les Martres (et son collège notamment) ou Vic le Comte (et sa piscine) ? Dès la carte présentée diapo 10 de la synthèse il semble évident que ce qui compte c'est de faire aller l'ouest vers Clermont (et l'A75) et l'est vers les gares. Le fossé créé par l'A75 semble infranchissable, séparant inexorablement la com com en 2... Si dès les "pistes envisagées" réunir les deux moitiés de la com com n'est pas prioritaire, c'est sûr que rien ne sera fait pour cela. A l'ouest la voiture et la galère pour aller au collège et au lycée, à l'est le train et les pistes cyclables. Sinon, les idées sont bonnes : prévoir de faciliter l'accès aux gares, relier plus facilement MAC à Clermont-Ferrand est bien sûr très bien. Mais rien n'est fait pour réunir la com com et faciliter l'accès des habitants aux services de la com com (Lac d'Aydat et Gergovie depuis Vic le Comte ou les Martres, collège, piscine et lycée – hors com com – depuis St Amant, etc.).
3	08/11/2025	Saint-Amant-Tallende	Bonjour, Concernant la ligne express St-Amant-Tde Lycée Lafayette, je me rejouis que ce projet prévu dans le SCOT et qui devait être mis en oeuvre "bien avant 2020" soit de nouveau en projet. Les ruptures de charge faisant perdre beaucoup de temps, j'ai peur qu'une navette entre ces seuls arrêts décourage les potentiels utilisateurs autres que ceux qui vont à ce lycée ou faire leurs courses aux centres commerciaux. En effet la ligne 43 que j'utilise quotidiennement depuis de nombreuses années dessert aussi les lycées Jeanne d'Arc et Blaise Pascal, la place Delille où de nombreux lycéens descendent, les facs ainsi que la gare routière et donc le centre ville. Prendre le tram du lycée Lafayette pour se rendre dans ces différents endroits rallongerait le trajet de façon notable. Il me semble que pour que cette navette express soit utilisée par plus de personnes que l'actuelle ligne 43 il faudrait certes qu'elle soit plus fréquente et rapide mais aussi qu'elle aille jusqu'en centre ville de Clermont et jusqu'à Saint-Saturnin. Un arrêt à l'aire de covoiturage du Crest permettrait aussi de récupérer d'autres passagers avant de prendre l'autoroute. A noter que le passage actuel de la ligne 43 à Veyre Monton fait perdre au moins 10mn pour très peu d'usagers alors qu'une autre ligne de bus passe à proximité. Autre remarque pour la navette: il faudrait prévoir des bus de capacités différentes et adaptées au nombre de passagers selon les moments de la journée pour que le bilan carbone soit plus faible que l'usage de voitures individuelles. Avoir un bus de 70 places pour 3 passagers comme sur certains trajets actuellement est une aberration! Concernant l'usage du vélo que je pratique aussi, il est assez incompréhensible qu'il n'y ait toujours pas de piste cyclable sécurisant le trajet en vélo de Saint-Amant-Tallende à l'aire de covoiturage, voire jusqu'au Cendre-Orcet que ce soit pour l'accès à la gare ou à des activités de loisirs: j'ai encore fait le trajet en vélo cet été, il ne représente pas de difficultés particulières et pourrait donc être intéressant à développer mais la route départementale pour s'y rendre est trop dangereuse avec des véhicules passant à vive allure à proximité des cyclistes. Que ce soit pour définir les arrêts de la ligne de bus express, des points d'autostop ou pour les trajets des pistes cyclables j'espère qu'une consultation large des habitants sera prévue pour qu'ils puissent répondre à leurs besoins concrets et ainsi que ces aménagements soient utilisés par le plus grand nombre. En effet je suis tombée par hasard sur cette enquête publique dont je n'ai pas vu de communication de la part de ma commune ni de Mond'Arverne Communauté alors que j'ai manifesté à plusieurs reprises mon intérêt sur cette question des mobilités. Apparemment être inscrite sur la lettre de diffusion de la Com com ne permet d'être informée que des manifestations culturelles... Bien cordialement
10	MOND'ARVERNE COMMUNAUTE		

Plan de mobilité simplifié : avis du public



N°	DATE	COMMUNE	AVIS EXPRIME
4	14/11/2025	La Roche Blanche	Auucune ambition pour le developpement des mobilités douces. Le passage de 1% à 3 % (au mieux) pour l usage du vélo à horizon 2035 est sidérant. Avec le développement des vélos à assistance électrique le relief n est plus un problème. A La Roche Blanche , rien n est prévu en pistes cyclables pour rejoindre celles de la métropole qui arrivent aux limites de notre commune. Idem pour rejoindre les gares du projet inspire. Pas d aire de covoiturage envisagée sur notre commune. Alors qu il conviendrait de matérialiser r les aires sauvages actuelles .
5	15/11/2025	Vic le Comte	Les horaires des navettes à la gare e sont pas très adaptés aux travailleurs qui terminent tôt.
6	16/11/2025	La Roche Blanche	Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents disponibles, mes remarques : Je ne suis pas convaincu de la « démonstration » du transfert de compétences au SMTC. Le document d'analyse financière paraît flou et ne dégage pas une évidence pour le choix du scénario 1. J'ai l'impression d'un document orienté. Cycliste et habitant à la roche blanche, il est très dangereux de rejoindre l'agglomération ou les lignes SMTC de Perignat ou vers le zénith. Le PMS, et notamment le plan d'action, est presque silencieux concernant ce mode de déplacement. Peu d'ambitions à ce sujet avec des perspectives à +1 / +3 %. Je pense qu'en améliorant la possibilité de circuler à vélo en sécurité, le nombre de pratiquants augmentera dans des proportions plus importantes Je suis surpris de ne pas trouver d'avis formulé par ma commune (la roche blanche) où la mobilité devrait être un sujet important pour l'équipe municipale Cordialement

Plan de mobilité simplifié : avis du public

N°	DATE	COMMUNE	AVIS EXPRIME
			Bonjour et merci de donner l'opportunité de s'exprimer directement Votre document le dit clairement : la faiblesse majeure est que la voiture domine totalement les autres modes de transport.
7	16/11/2025	La Roche Blanche	Il s'agit de rendre les autres modes de transport plus atrayants que la voiture. 1. les bouchons vont rendre la voiture moins attrayante a l'avenir. j'habite à la roche blanche depuis 1997. A cette epoque, on pouvait partir vers clermont Ferrand a n'importe qu'elle heure de la journée sans risque de ralentissement ou bouchon. Aujourd'hui c'est de 6h45 à 9h, un flux permenant de parchoc contre parechoc avec une seule personne dans chaque voiture; 2. imaginons dans 30 ans. Ce sera comme dans les grandes metropoles (LYON ou Toulouse). 45 mn pour aller au travail même si ce travail n'est qu'a 20 km. et 45 mn le soir. SAUF SI NOUS ANTICIPONS et mettons en place quelques choses simples. 3. 1ere chose : des transports en commun sur voie dédiée. Quand la route pour les voitures sera totalement bouchée, beaucoup de gens basculeront sur le transport en commun, si ce transport, lui n'est pas pris dans les bouchons. Il est imperatif? à 10 ou 20 ans, qu'un transport en commun sur voie dédiée degorge cette D978 et nous amène quelque part vers le Zenith ou la gare de la pardieu; MAIS POUR CELA, chaque jour, il faut pensez a long terme. un bus sur voie dediée ce n'est pas pour demain, MAIS pour que cette voie puisse etre contruite un jour, quand les budget le permettront, quand la voiture sera devenue un cauchemar, precipitant l'attractivité de nos commune en zone rouge. IL FAUT FAIRE DES RESERVATIONS DE TERRAIN; je regrette de voir en ce moment des permis de construire accordé dans la zone de la noviale, qui n'anticipent pas celà. C'est a mon sens extremement dommageable. C'est facile d'ouvrir des nouvelles tranches de lotissement, de locaux industriels, de centres logistiques, mais ce n'est pas tres brillant, pour le long terme; de le faire sans penser qu'il faudra un jour adapter nos modes de transport et donc nos voies de communcations. Action en résumée : tout permis de contruire le long de la RD978 doit empecher de construire à une distance suffisante pour un jour ajouter a la route une voie de bus dédiée. 2eme chose : exactement la meme chose mais pour le vélo. aujourdh'ui votre document indique que le velo represente 1%, la realité est sans doute en dessous. je fais partie des quelques personnes qui partent parfois au travail en vélo. MAIS IL FAUT QUAND MEME ETRE KAMIKASE; L'evolution de la société; des transports, des anjeux ecologiques et energetiques va faire monter le vélo en puissance. Donc IL FAUT DES PISTES CYCLABLES. Et la fonction crée l'organe. Aujourd'hui peu de vélo et pas de pistes cyclable. Demain des pistes cyclables (notre commune limitrophe PERIGNAT le fait) et bcp de gens se deplaceront en vélo. RESERVONS LES ESPACES POUR BATIR DANS LES 20 ANS A VENIR LES PISTES CYCLABLE DONT LA SOCIETE AURA BESOIN
8	22/11/2025	La Roche-Blanche	Tout d'abord je tiens à vous remercier de mener ces travaux et de nous donner cette opportunité de nous exprimer. J'ai été très intéressé et très impressionné par la qualité des éléments partagés. Je suis moi même un habitant de Mond'Arverne (à la Roche Blanche), professionnellement impliqué dans les problématiques de mobilité durable, et personnellement adepte du vélo sous toutes ses formes, du "transport pendulaire" (aussi qualifié de commuting) au voyage à vélo, en passant par les pratiques plus sportives sur routes ou chemins. A ce titre,je souhaitais faire les commentaires suivant: 1- Je souscris pleinement au retour fait par Vélo-Cités 63 2- Je fais le constat quasi quotidien (en fonction de la météo tout de même!) de l'absence totale d'infrastructures adaptées sur mes trajets vers Clermont-Ferrand dans notre territoire, avec par contraste des infrastructures qui ne cessent de se bonifier aux bornes de la communauté de communes, dès le panneau Pérignat franchi par exemple. Bien qu'étant un cycliste aguerri, je connais les difficultés et les dangers que comporte le partage de la route avec les autres usagers et j'ai fortement conscience que c'est une barrière pour nombre de nos concitoyens. 3- Je suis par ailleurs très conscient que ce n'est pas un chemin simple puisqu'il doit aussi être accompagné de mesures de gestion du changement et d'éducation (au-delà des infrastructures) mais aussi de réflexion sur l'hybridation des moyens de transports ou la multimodalité. 4- Je ne constate malheureusement aucun signe qu'il y ait une intention réelle et forte sur le sujet, alors même que cela constitue un enjeu à la fois de mobilité, de santé publique (lutte contre la sédentarité) et bien sûr d'impact environnemental et économique. 5- Je fais l'hypothèse et parfois le constat que le vélo est souvent perçu comme une solution exotique, qui ne vient pas en priorité à l'esprit (voir pas du tout!). J'en veux pour preuve l'absence même de réservation lors de la mise en œuvre de nouveaux tracés. A ce titre je suis prêt à partager mes expériences, voir même à accompagner des élus ou responsables de manière à ce qu'ils puissent en faire l'expérience eux-mêmes..à vélo. En bref je souhaiterais que le PDMS soit plus ambitieux et proactif sur ces enjeux et ce d'autant plus que cela s'inscrit dans un temps long où les problèmes que nous constatons déjà ne vont que s'exacerber, si nous ne sommes pas extrêmement volontaires. Je suis prêt à m'y investir si cela peut vous être utile. Je reste à votre disposition
12	MOND'ARVERNE COMMUNAUTE		long où les problèmes que nous constatons déjà ne Accusé de réception en préfecture 063-200069177-20251218-DE-25-140-DE Date de télétransmission : 19/12/2025 Date de réception préfecture : 19/12/2025 MOND'ARVERNE COMMUNAUTE Clermont côté sud

Plan de mobilité simplifié : avis du public



N°	DATE	COMMUNE	AVIS EXPRIME
9	24/11/2025	La Roche-Blanche	Faire partie du SMTC me semble intéressant à condition que les trajets ne soient pas trop longs donc réflexion à avoir en concertation avec les usagers. La part des pistes cyclables est vraiment trop faible à développer car beaucoup plus pertinentes avec les Vélos à assistance électriques; Une organisation d'autopartage me semble bien adaptée au profil des habitants qui ont souvent 2 véhicules dont un pour de grands déplacements et souvent peu utilisés. Cela contribue aussi à créer des liens entre les habitants.
10	25/11/2025	La Roche-Blanche	Bonjour, Merci pour cette possibilité de donner la parole aux citoyens de Mond'Arverne. Plusieurs sujets me concernant, pour la partie Vélo comme pour la partie covoiturage . Pour la partie Vélo : - 1er point : Intéressant cette Action 14. Mise en place d'un service de Vélo en location longue durée (VLD) pour les habitants de Mond'Arverne. - 2ième point : Mais l'offre de pistes cyclables supplémentaires n'est pas du tout à la hauteur des enjeux. Vous êtes sur La Roche Blanche ou Orcet, comment passez vous le rond point en bas de la zone la noviale pour aller vers Perignat les Sarlièves sans risque de se faire shooter par une voiture ?. Le potentiel de prendre le vélo est amputé de plus de 90% à cause de ce passage difficile. - 3ième point : Sur les 10 prochaines années, vous n'ambitionnez que de passer de 1 à 2% la pratique du vélo. Cela reste dérisoire. Vous installez des conditions de sécurité plus optimales, vous multipliez par 5 l'usage du vélo et non par 2. - Dernier point : Action 13. Engagement d'une étude pour l'élaboration d'un schéma directeur cyclable, devrait être "mandatory" dans l'ensemble des actions qui seront retenues quelque soit le scénario 1 ou 2. Plus vite vous aurez un schéma directeur, plus facilement vous pourrez planifier les projets et réalisations Pour la partie Covoiturage : - en 1er , Inciter le covoiturage comme avec KAROS en abondant à partir de la région ou communauté de commune afin d'inciter à plus s'organiser en covoiturage, à l'exemple des accords d'entreprise où quelques centaines d'euros sont négociés avec les partenaires et abondés par l'employeur . - en 2nd , maintenant que la zone humide en bas de la zone de la noviale est prise par cette nouvelle zone industrielle, ouvrir un parking de covoiturage , avec sol perméable à l'eau pour avoir un parking de covoiturage mieux sécurisé dans cette zone. Merci pour avoir cette occasion de s'exprimer.



www.mond-arverne.fr